DIAGNOSTIC RAPIDE DU GESOP

RAPPORT FINAL

Dignostic rapide du Groupe d'Experts sur la Synergie des Organisations et Plateformes de la société civile (GESOP)

NOVEMBRE 2022

Didas Armel Kouakoua, Steve Moukendi et Reiye Gandzounou

POL

Contacts

Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org
http://www.gret.org

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

1. Rappel du contexte et de l'objectif du bilan 3
   1.1 Contexte de l'accompagnement 3
   1.2 Rappel de l'objectif de l'étude 4
2. Rappel de la méthodologie utilisée 4
   2.1 Lecture des documents 4
   2.2 Méthodologie utilisée pour la réalisation du diagnostic 4

II. CONNAISSANCE DU GESOP 5

1. Aperçu historique et identité de GESOP 5
   1.1 Retour sur l'historique de GESOP 5
   1.2 Identité du GESOP 6
2. Fonctionnement dU GESOP 7
   2.1 Modalités d'organisation : règles 7
   2.2 Cadre d'animation 8
   2.3 Accompagnement des organisations facilitatrices 8
   2.4 Modalité de changement des organisations facilitatrices 8
3. Organisation des réunions dU GESOP 9
4. Programme et mise en œuvre des activités dU GESOP : feuilles de route 9
5. Communication 11
   5.1 Communication interne 11
   5.2 Communication externe 12
   5.3 Synergie avec les autres organisations ou réseaux 12

III. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU GESOP .. 14

1. GESOP, une forme de structuration de la société civile 14
   1.1. Une nouvelle démarche de structuration 14
   1.2. Une structuration dans un contexte où les acteurs sont peu autonomes 14
2. GESOP, un fonctionnement sous forme de « laboratoire » pour le renforcement du positionnement de la société civile 15
   2.1. ... Un cadre de réflexion au service de la société civile 15
   2.2. ... Une programmation à améliorer 15
3. Des pratiques qui pourraient entraver la pérennité du groupe 16

IV. QUELQUES RECOMMANDATIONS 16

V. ANNEXES 18

1. Annexe 1 : Grille d'entretien 18
2. Annexe 2 : TDR de l'atelier bilan 19
3. Annexe 3 : Liste des membres du GESOP 22

Abréviations et acronymes

APOI	Initiative pour l'huile de palme en Afrique
APV	Accord de partenariat volontaire
CAFI	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale
CARESCO	Coordination des associations et réseaux de la société civile du *Congo*
CCOD	Conseil de concertation des ONG de développement
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CJJ	Comptoir Juridique Junior
ERPA	The Emission Reduction Program Agreement
FGDH	Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme
FGMC	Forest Governance, Markets and Climate Programme
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
GESOP	Groupe d'experts pour la synergie des organisations et plateformes de la société civile sur la gouvernance climatique, foncière et forestière
NICFI	Norway's International Climate and Forest Initiative
OCDH	Observatoire congolais des droits de l'homme
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PCPA	Programme concerté pluri-acteurs
PGDF	Plateforme pour la gestion durable des forêts
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RAC	Réseau des associations des consommateurs
REIPER	Réseau des Intervenants sur le Phénomène des Enfants en Rupture
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière
RPDH	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme
TDR	Termes de référence

I. INTRODUCTION

1. RAPPEL DU CONTEXTE ET DE L'OBJECTIF DU BILAN

1.1 Contexte de l'accompagnement

Le Groupe d'experts pour la synergie des organisations et plateformes de la société civile sur la gouvernance climatique, foncière et forestière (GESOP) est « *un espace commun d'analyse et de réflexion pour des experts issus de différents réseaux, plateformes et organisations de la société civile en vue de construire un plaidoyer commun face aux enjeux et défis liés à la gouvernance climatique, foncière et forestière* ». Il a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des projets Forest Governance, Markets and Climate Programme (FGMC) et Norway's International Climate and Forest Initiative (NICFI), portés par l'organisation non gouvernementale (ONG) européenne Fern en partenariat avec les organisations facilitatrices, notamment Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) et la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH). Il existe depuis environ deux ans. Il est depuis sa mise en place un cadre informel qui répond à un enjeu majeur qui consiste à créer les conditions favorisant la mise en place des synergies entre les acteurs non gouvernementaux pour co-construire des stratégies et porter un positionnement commun dans le cadre des initiatives liées au climat, à la gestion foncière et à la forêt mises en œuvre en République du Congo, à l'instar de l'Accord de partenariat volontaire (APV). Il est également question pour ces acteurs de formuler des positionnements au sujet des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), de l'Initiative de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (REDD+).

Les objectifs assignés au GESOP sont les suivants :

- Proposer un espace d'échange pour des experts issus des plateformes et organisations de la société civile œuvrant sur la gouvernance des ressources naturelles ;
- Analyser et suivre les enjeux et défis de la gouvernance climatique, foncière et forestière ;
- Faciliter et coordonner des actions de plaidoyer de diverses plateformes et organisations qui interviennent dans les secteurs du climat, du foncier et des forêts avec un accent particulier pour les processus de CDN, de l'APV, de CAFI, de la REDD+ et de l'aménagement du territoire.

Les activités du GESOP sont actuellement soutenues grâce aux financements des projets FGMC et NICFI qui permet son fonctionnement. Le travail du GESOP est basé sur des feuilles de routes annuelles, s'articulant autour des quatre séquences ci-après : *i). Élaboration de TDR, ii). Préparation logistique, iii). Passage à l'action (en général des rencontres) et v). Compte rendu*. La facilitation des réunions du GESOP est assuré par le Forum pour la gouvernance et les droits de l'Homme (FGDH) qui joue un rôle central dans la mise en œuvre des feuilles de routes co-construites.

Malgré la mise en place de GESOP, il est noté certains défis dans son fonctionnement et le respect de ses engagements. Le Gret a ainsi été sollicité pour effectuer un diagnostic du GESOP en vue de proposer un accompagnement qui permettrait de renforcer son efficacité.

Le présent rapport fait état des résultats des différents entretiens, échanges et ateliers sur les actions du GESOP. Il décrit la méthodologie utilisée, met en lumière ce qu'est le GESOP et effectue une analyse de son fonctionnement tout en proposant quelques recommandations pour l'avenir.

1.2 Rappel de l'objectif de l'étude

L'étude diagnostique du GESOP vise à mieux connaitre ce groupe d'acteurs à partir des éléments de leur fonctionnement et de leur bilan. Pour mieux adapter la démarche d'accompagnement, ce diagnostic rapide vise également à identifier les éléments qui permettront de dimensionner un accompagnement du groupe.

2. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

La démarche utilisée pour la réalisation de ce diagnostic a été déclinée en trois temps : la lecture de documents du GESOP, la réalisation de quelques entretiens avec les organisations facilitatrices et la réalisation d'un atelier bilan avec l'ensemble des membres de GESOP.

2.1 Lecture des documents

Le diagnostic a commencé par la lecture de la documentation disponible mise à notre disposition au début de la mission. Il s'agit des protocoles d'accord entre Fern et les organisations facilitatrices, du compte-rendu de certains ateliers stratégiques du GESOP, des deux feuilles de routes pour l'année 2022, du résumé des projets NICFI et FGMC, etc. La lecture de ces documents a permis d'identifier les premiers éléments sur le fonctionnement du GESOP (notamment l'animation et l'appui technique et logistique au groupe).

Ce travail s'est poursuivi pendant les étapes d'entretien et de l'atelier bilan. Ainsi, d'autres documents sur le GESOP ont été recueillis, notamment les termes de références initiaux du groupe, les comptes-rendus de différentes réunions ou ateliers et quelques rapports de la facilitation.

2.2 Méthodologie utilisée pour la réalisation du diagnostic

Réalisation des premiers entretiens avec les organisations facilitatrices

Des entretiens ont été réalisés avec l'OCDH et le FGDH (un entretien par organisation). L'entretien n'a pu être organisé avec la RPDH pour des raisons de disponibilité des responsables. Ces entretiens ont été conduits en présentiel.

Une grille d'entretien spécifique a été mise en place, structurée autour des points suivants : connaissance du GESOP, fonctionnement du GESOP, mise en place des feuilles de route, organisation et animation des réunions du GESOP et échanges entre les organisations facilitatrices (*cf. grille en annexe 1*).

Les entretiens ont été précédés par deux réunions de cadrage avec Fern puis avec les trois organisations facilitatrices. Un des enjeux de ces réunions a consisté à expliquer l'objet des entretiens et l'intérêt de faire ce diagnostic rapide.

Réalisation de l'atelier bilan

Pour faire participer l'ensemble des membres à ce diagnostic rapide, un atelier bilan d'une journée a été organisé le 14 juillet 2022. Quatorze (14) membres du GESOP y ont pris part. L'enjeu a consisté à analyser le fonctionnement du groupe et la communication interne et à identifier les besoins d'accompagnement du groupe à partir des éléments du bilan effectué par les membres. Une note de cadrage de cet atelier a été produite (*cf. annexe 2*).

Dans l'animation de cet atelier, trois outils ont été utilisés :

- **Exposé** : utilisé pour présenter aux participants les réalisations du GESOP et ses difficultés ;

- **Travaux de groupe** : cet outil a été utilisé pour permettre aux membres de faire une analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)[1] de leur organisation
- **Échanges** : ils ont été organisés pour susciter un débat contradictoire et/ou avoir plus d'éléments sur un sujet.

Restitution du diagnostic

Afin de partager les constats, les analyses et les recommandations avec les membres du GESOP, un atelier de restitution a été organisé le 27 octobre 2022. Cet atelier a connu la participation de onze (11) membres du GESOP dont certains se sont fait représentés.

Cet atelier a parmi de s'accorder avec les participants sur les constats relevés dans le rapport, les analyses faites par le consultant ainsi sur les propositions de recommandations. Pour faciliter la participations/contributions des membres, le rapport provisoire du diagnostic a été diffusé aux membres avant l'organisation de cet atelier via les organisations facilitatrices.

II. CONNAISSANCE DU GESOP

1. APERÇU HISTORIQUE ET IDENTITE DE GESOP

1.1 Retour sur l'historique de GESOP

La mise en place du GESOP prend sa source dans les activités du projet FGMC porté par l'OCDH et la RPDH avec l'appui technique de Fern. En 2020, les deux organisations, sous l'impulsion de Fern, ont initié le travail d'analyse de la CDN pour produire une note de positionnement dans le cadre du processus de révision initiée par le ministère de l'Environnement en partenariat avec le PNUD. Ainsi, l'OCDH et la RPDH ont constitué un groupe composé des représentants de huit (8) organisations et/ou réseaux/plateformes de la société civile[2]. En parallèle, la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF) avait également initié le chantier d'analyse de la CDN dans le cadre d'un projet porté le Comptoir Juridique Junior (CJJ). Finalement, les deux initiatives ont été fusionnées afin de produire une note de contribution commune de la société civile sur la révision de la CDN.

Plusieurs rencontres ont été organisées en 2020 avec d'autres organisations de la société civile pour présenter la note, la consolider et de créer les conditions de son appropriation (cf. note de contribution de la société civile sur la CDN).

Les investigations menées révèlent que le GESOP était au départ un groupe de réflexion qui avait pour objectif de renforcer la participation de la société civile au processus de révision de la CDN (Cf. les TDR sur le groupe de travail sur la CDN). Les résultats que le groupe de réflexion aurait obtenu dans le processus de révision de la CDN, auraient encouragé les initiateurs de poursuivre l'initiative. Selon les membres de GESOP, la majorité des propositions de la société civile ont été

[1] Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

[2] Il s'est agi de : Institut Cerveau Vert, Observatoire Indépendant des Tourbières (OIT), Forum pour la Gouvernance et les droits de l'homme (FGDH), Cadre de Concertation des organisations de la société civile pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (CACO REDD), Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), Action pour l'Environnement et la Solidarité Internationale (AESI), Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF) et Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH).

intégrées dans la CDN révisée. Cela leur a permis de mieux comprendre l'importance de ce groupe en termes de réflexion et de proposition.

Ainsi, après la révision de la CDN en 2021, les initiateurs ont décidé de maintenir le groupe et, en dehors de la gouvernance climatique, ils ont élargi son champ d'intervention en l'ouvrant aux questions de gouvernances forestière et foncière à travers le suivi des initiatives APV/FLEGT, Africa Palm Oil Initiative (APOI) et CAFI. Eu égard à cette ouverture, de nouveaux membres, représentants des organisations ou plateformes de la société civile, ont été invités à intégrer le GESOP.

Le GESOP compte actuellement 15 membres, représentant les organisations et plateformes de la société civile.

1.2 Identité du GESOP

Les membres définissent le GESOP comme un **espace collectif d'analyse et de réflexion** regroupant les experts issus des organisations et plateformes de la société civile. Il ressort des entretiens que sa mise en place a été motivée, d'une part pour décloisonner le discours ou les positions des organisations et plateformes de la société civile sur les enjeux de gouvernance climatique, foncière et forestière, et d'autre part pour contribuer à la prise en compte des préoccupations des communautés locales et des populations autochtones dans les politiques nationales sur les trois thématiques.

Il est jusqu'à présent un espace ou groupe informel des organisations de la société civile. Les membres déclarent qu'il s'agit d'un choix de rester un groupe informel, et l'enjeu n'est pas de doter le GESOP d'un statut juridique. Cependant, lors des entretiens il a été noté des questionnements qui auraient émergé auprès de certains membres quant à la formalisation de GESOP. Cela a été également soulevé par une des participants lors de l'atelier de restitution de ce diagnostic, organisé le 27 octobre 2022 ; elle estime nécessaire de doter le GESOP d'un statut juridique pour des questions de sa légitimité vis-à-vis des autorités. Malgré cette tendance, les membres ont affirmé lors des ateliers bilan et de restitution leur volonté de demeurer un groupe informel.

> **Modalité de choix des membres GESOP**

Le GESOP regroupe les représentants des organisations de la société civile et des plateformes des organisations de la société civile. Au départ de la création de cette initiative par l'OCDH et la RPDH, le groupe comptait huit (8) représentants des organisations et plateformes de la société civile. Après le travail de plaidoyer mené dans le cadre de la révision de la CDN, le groupe a jugé utile d'élargir son champ d'intervention aux thématiques de gouvernance forestière et foncière. C'est ainsi que le groupe a sollicité l'intégration de nouvelles personnes membres soit d'une organisation de la société civile soit d'une plateforme. Cette évolution a permis d'accroître le nombre de membres de GESOP à 15 personnes. Les termes de références du groupe élaboré en août 2021 fournissent la liste des organisations ou plateformes membres de GESOP (*la liste complète des membres du GESOP est en annexe 3*).

Pendant les entretiens et lors de l'atelier bilan, les membres de GESOP n'ont pas explicitement ou présenté un document qui décline les critères d'adhésion au groupe. Mais de ces échanges, nous pouvons retenir deux critères essentiels qui permettront à une personne d'intégrer le groupe:

- Être membre d'une organisation de la société et/ou d'une plateforme d'organisations de la société civile ;
- Avoir une expertise reconnue sur l'une des trois thématiques d'intérêt pour le GESOP.

Les membres estiment que le plus important est l'expertise détenue par la personne identifiée afin qu'elle l'apporte au sein du collectif. En effet, les membres déclarent que pendant les rencontres une organisation ne peut pas changer de représentant sans l'aval préalable du groupe.

> **Mandat du GESOP**

Comme mentionné au point 1.1 plus haut, le GESOP est « un espace commun d'analyse et de réflexions pour des expert.e.s issu.e.s de différents réseaux, plateformes et organisations de la société civile en vue de construire un plaidoyer commun face aux enjeux et défis liés à la gouvernance climatique, foncière et forestière ». Les membres indiquent que la mission de GESOP est de réfléchir/analyser collectivement sur ces enjeux afin de proposer aux OSC et plateformes les éléments pour mener un plaidoyer et/ou dialoguer avec les institutions publiques. En effet, les membres du groupe élaborent les notes de positionnement qui sont par la suite portées par les organisations et plateformes de la société civile.

Ainsi, le GESOP s'est donné pour mandat d'analyser et suivre la mise en œuvre des initiatives suivantes : la CDN, les APV/FLEGT, APOI, CAFI et REDD+.

2. FONCTIONNEMENT DU GESOP

2.1 Modalités d'organisation : règles

En tant que groupe, les modalités d'organisation du GESOP ne nous semble pas clairement définies. Il n'existe pas de document du type charte ou règlement intérieur du groupe. Il ressort des entretiens que le fonctionnement du groupe est fixé par les termes de référence élaborés en 2020 dans le cadre du processus de révision et de la mise en œuvre de la CDN. Ces TDR donnent des informations sur les objectifs visés par le groupe, la méthodologie à suivre dans le cadre du processus de révision de la CDN, la composition du groupe et le calendrier. Malheureusement ils ne déclinent pas les règles de fonctionnement du groupe (modalité de communication, de prise en charge ou non des membres, rôles de chaque membre, etc.).

Cependant, nous avons noté l'existence d'un « noyau dur » d'organisations membres du GESOP dénommé « organisations facilitatrices ». Il est composé de l'OCDH, de la RPDH et du FGDH. Il constitue la cheville ouvrière du groupe. En effet, ces organisations proposent les sujets de travail, préparent, organisent et animent les différentes rencontres de GESOP. Il ne s'agit pas d'une instance mise en place par les membres, mais une organisation fortement liée au portage des deux projets (FGMC et NICFI) qui financent actuellement les activités du GESOP. En effet, comme souligné plus haut, ces deux projets sont mis en œuvre par l'OCDH et la RPDH avec l'appui technique de Fern. Elles ont pour cela signé un accord de collaboration incluant l'appui au GESOP, lequel précise le rôle de chaque organisation et les modalités de prise en charge du FGDH.

Nous avons également constaté, pendant les entretiens et lors de l'atelier bilan, que les membres du GESOP ont défini une règle de prise en charge à chaque rencontre. A chaque rencontre, chaque participant doit percevoir une indemnité d'un montant de dix mille (10 000) francs CFA. D'après les membres, il s'agit des frais de remboursement du transport. Au cours de l'atelier, certains membres ont demandé que le montant soit revu à la hausse.

Il ressort des entretiens qu'aucune réunion n'a été organisée avec l'ensemble des membres pour échanger sur les questions de gouvernance du groupe. Par ailleurs, les personnes interrogées déclarent que des réflexions informelles se déroulent actuellement sur la nécessité ou non de formaliser[3] le groupe. Ces personnes déclarent également que les membres souhaitent mettre en place des groupes de travail thématique.

[3] Permettre au groupe d'avoir un statut juridique (statuts, règlement intérieur, etc.)

2.2 Cadre d'animation

Le socle d'animation des réunions du GESOP est assuré par les organisations facilitatrices. Comme nous l'avons mentionné au point 2.1 ci-dessus, ce sont les organisations facilitatrices qui apportent les sujets de travail, préparent, organisent et animent les rencontres du GESOP. Cette organisation se présente de la manière suivante :

> **Définition des sujets de travail**

Les entretiens ont indiqué que les sujets de travail sont proposés par les organisations facilitatrices. Les sujets de travail sont définis en tenant compte des orientations ou des engagements contenus dans les TDR. Ils sont par la suite déclinés dans une feuille de route. Ces sujets sont validés par les membres du GESOP lors d'une rencontre organisée à cet effet.

> **Préparation des rencontres**

La responsabilité de la préparation des activités du GESOP est organisée de la manière suivante :

- FGDH : élaboration des TDR de l'activité. Il échange pour cela avec l'OCDH et la RPDH sur la base d'une première version du document. Celle-ci est ensuite partagé avec Fern pour avis et contributions éventuelles.
- OCDH et RPDH : préparent la logistique liée à l'activité. Il s'agit dans ce cas d'envoyer les invitations aux membres (courriers, mails et/ou appel téléphonique), de la mobilisation d'un traiteur le cas échéant, de la détermination du lieu de l'activité.

Il a également été noté que l'organisation de la logistique de certaines rencontres est assurée par le CAGDF. La mobilisation de CAGDF semble – t – il concerne la préparation des activités du GESOP n'ont prévu dans les feuilles de route des projets NICFI et FGMC. Cela se fait dans le cadre d'un appui directement apporté par Fern. A titre d'illustration d'une activité dont la logistique a été assurée par le CAGDF est l'organisation de la formation sur le plaidoyer animé par ID

> **Organisation et animation des rencontres**

L'organisation des rencontres est assurée par l'OCDH et la RPDH. Ce sont leurs représentants qui « président » les rencontres. L'animation est cependant assurée par le FGDH. Il assure la facilitation/modération des échanges et produit le compte-rendu ou la note de positionnement. Il a été noté que pour certaines rencontres, les organisations facilitatrices font appel aux consultants externes pour l'animation.

2.3 Accompagnement des organisations facilitatrices

Le fonctionnement du GESOP repose actuellement sur les organisations facilitatrices à travers les projets mis en œuvre avec l'appui technique de Fern. Elles bénéficient d'un accompagnement de Fern dans le choix des sujets, la préparation et la documentation des rencontres. La gestion d'un groupe comme le GESOP exigent des capacités en animation du type associatif et de mettre en place les outils adaptés à la réflexion, la décision et le suivi de la réalisation des initiatives. Mais les organisations facilitatrices déclarent qu'elles n'ont pas été formées afin d'être en mesure d'assurer l'animation du groupe.

2.4 Modalité de changement des organisations facilitatrices

Les organisations facilitatrices constituent une sorte « d'instance stratégique » ou de « coordination » du GESOP. Elle est composée de l'OCDH, de la RPDH et du FGDH. Leur choix pour

être dans la coordination du GESOP n'était pas démocratique c'est-à-dire ce ne sont pas les membres du GESOP qui les ont désignées dans ce rôle. Il s'agit d'une part d'une initiative de l'OCDH et de la RPDH dans le cadre des activités de leur projet avec Fern et d'autre part de l'accord de collaboration entre Fern, l'OCDH, la RPDH et le FGDH pour assurer la facilitation dans le cadre de la mise en œuvre des activités du GESOP.

Il ressort des entretiens que le changement des organisations facilitatrices n'a jamais été à l'ordre du jour des échanges au sein du groupe. Les organisations facilitatrices elles-mêmes n'y ont pas encore pensé.

Cependant, pendant l'atelier bilan les échanges impulsés à ce sujet n'ont pas permis de définir une proposition partagée par les participant.e.s. Certains membres ont indiqué qu'il pourrait s'agir d'une ou plusieurs organisations qui apporteront un financement pour la mise en œuvre des activités du groupe. Cela montre clairement que le sujet de la gouvernance du GESOP ne fait pas encore partie des priorités des membres.

3. ORGANISATION DES REUNIONS DU GESOP

Comme toute organisation, le fonctionnement du GESOP est basé sur l'organisation des réunions ou des ateliers. Les membres interrogés déclarent ne pas connaitre le nombre exact de réunions ou ateliers organisés entre 2021 et 2022. Ils estiment à environ huit (8) réunions organisées durant cette période dont deux réunions en 2022.

Tous les membres du GESOP s'accordent sur le fait que le nombre de réunions organisées par le groupe reste faible par rapport au prévisionnel. A la lumière des activités prévues dans les feuilles de route du groupe pour l'année 2022, le GESOP devrait tenir autour de 13 réunions ou ateliers. Les membres expliquent ces faibles performances d'une part par un problème d'agenda des membres (notamment des organisations facilitatrices) qui seraient très chargées et d'autre part par des problèmes de fonctionnement au sein d'une des organisations facilitatrices qui seraient à l'origine de dysfonctionnement même dans la mise en œuvre des activités de GESOP.

Par ailleurs, la méthode d'animation est basée sur les outils traditionnels d'animation d'une réunion ou d'un atelier. Ils alternent les temps d'exposés, de questions – réponses ou de débats et travaux de groupe. Les membres, notamment les organisations facilitatrices sont désireuses d'obtenir des outils d'animation de groupe.

4. PROGRAMME ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU GESOP : FEUILLES DE ROUTE

Les activités du GESOP sont construites autour des feuilles de route annuelles. Elles constituent les documents de base de programmation des activités du GESOP. Pour l'année 2022, deux feuilles de route ont été élaborées et validées par le groupe. Ces deux feuilles de routes comportent treize actions, lesquelles constituent les engagements du groupe. Elles sont définies en lien avec les projets NICFI et FGMC qui sont les sources de financement des activités. Elles se présentent de la manière suivante :

Feuille de route NICFI 2022		Feuille de route FGMC 2022	
Chantiers	*Périodes*	***Chantiers***	*Périodes*
Formulation d'une Déclaration de la SC sur les futurs APV	T1	Réalisation d'un bilan du GESOP	T1
Actualisation de l'indice foncier	T1	Élaboration d'un plan d'actions pour la formulation des contributions des OSC à la loi ERPA	T2

Mise en place d'une stratégie de plaidoyer et accompagnement de son appropriation	T2	Élaboration et diffusion du positionnement de la SC sur les APV	T1
Accompagnement du suivi communautaire des réformes CAFI	T2-T3	Élaboration d'une note de positionnement de la SC sur la COP 26	T1
Réalisation du bilan de la mise en œuvre des réformes CAFI	T4	Animation du dialogue inter acteurs entre le GESOP et les autres composantes de la SC congolaise	T2
Élaboration d'une note de positionnement sur la sécurisation foncière	T3	Cadrage de la capitalisation du GESOP	T2
Élaboration des recommandations sur les futurs APV	T4		

Pour les années 2020 et 2021, les échanges n'ont pas permis de trouver la feuille de route. Cependant, l'action du GESOP était principalement orientée par les termes de référence. Le groupe a produit ces premiers TDR en 2020 et ensuite repris en août 2021. Les TDR de 2020 présentent un calendrier qui décline clairement les actions que le groupe a prévues et menées ; alors que ceux de 2021 ne donnent que les résultats que le groupe souhaitait atteindre. Il se présente comme suit :

Activités	Date /Périodes
Préparer la contribution des OSC à la COP26 et élaborer une feuille de route pour 2020-2021	Septembre 2020
Développer une note de contributions des organisations de la société civile à la révision des CDN Congo	Septembre-octobre 2020
Fournir des contributions et valider le rapport de mise à jour des CDN qui sera produit par la consultante que Fern a recrutée	Octobre 2020
Organiser des actions de plaidoyer sur la base de la feuille de route de la société civile	Novembre - décembre 2020

L'ensemble de ces documents (feuilles de route et TDR) sont élaborés par les organisations facilitatrices, puis relus par Fern avant leur présentation pour validation à l'ensemble des membres du GESOP. Les échanges réalisés avec les membres du GESOP montrent que deux à trois facteurs orientent l'inscription des actions dans le programme de travail du groupe. Il s'agit notamment de l'agenda politique, des actions/programmes des institutions internationales (PNUD, Banque mondiale, CAFI ; etc.) et des projets NICFI et FGMC.

Pour opérationnaliser ces feuilles de routes, les organisations facilitatrices élaborent les programmes/calendrier d'activité trimestrielle. Sur cette base elles organisent les réunions de suivi (faire le point de ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait).

Aujourd'hui les réalisations du GESOP se résument principalement à la participation à la révision de la CDN. Comme indiqué plus haut, le groupe est passé par plusieurs étapes pour faire entendre sa voix. Outre les rencontres internes, il a organisé successivement des rencontres avec (i) la plateforme pour la gestion durable des forêts ayant débouché sur la proposition d'une note de positionnement commune, (ii) les experts du PNUD mandatés pour la révision de la CDN et (iii) la participation à différentes rencontres organisées par le ministère de l'environnement dans le cadre

du processus de la révision de la CDN. Aussi, quelques membres de GESOP ont participé à deux réunions sur l'APV/FLEGT dont l'une avec le parlement européen et l'autre avec la Commission européenne. Selon les membres du GESOP, ces deux réunions ont permis de faire entendre leur position sur la nécessité du maintien du processus APV/FLEGT pour la gestion durable des forêts. Enfin, le groupe travaille actuellement sur le suivi des différentes initiatives : l'initiative pour l'huile de palme en Afrique (APOI), l'APV, CAFI, l'ITIE et la CDN. Une proposition de note de positionnement a été produite et a été validée par les membres et diffusée notamment par Fern[4].

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le succès de l'action du GESOP dans le processus de la révision de la CDN :

- L'exigence des partenaires techniques et financiers du Congo. En amont du processus de révision de la CDN, les bailleurs de fonds ont recommandé au gouvernement d'associer les organisations de la société civile dans la révision de la CDN. En effet, lors de l'élaboration de la CDN en 2015 il a été noté une faible implication de la société civile.
- L'organisation de plusieurs rencontres ayant permis de recueillir les points de vue de différents types d'acteurs dans les contributions de la société civile. Le GESOP ne sait pas contenter uniquement aux contributions de ses membres, mais il partageait et échangeait autour de ses contributions. Parmi les acteurs, le fait d'avoir échanger plusieurs fois avec les consultants recrutés par le PNUD pour la révision de la CDN a constitué à notre point vue un moyen assez stratégique pour que les contributions de la société civile soient prises en compte ;
- Le choix des membres du groupe a constitué une garantie de la qualité des analyses de la société civile, condition pour légitimer la précise en compte des contributions de la société civile.

Malgré ces réalisations, les membres mentionnent des retards récurrents dans l'opérationnalisation des feuilles de route. Il ressort que les rencontres sont préparées tardivement et la réception des retours des membres aux propositions de note constitue l'une des difficultés rencontrées par les organisations facilitatrices pour avancer. Ces retards pourraient s'expliquer par une appropriation insuffisante des feuilles de route et plus précisément des calendriers opérationnels mis en place pour le bon fonctionnement des activités du groupe. Les responsables au sein des organisations facilitatrices expliquent les retards par la multiplicité des occupations qui leur incombent, empêchant ainsi de réaliser dans les délais les activités du groupe.

5. COMMUNICATION

5.1 Communication interne

En matière de communication interne, les membres de GESOP utilisent divers canaux. L'information circule entre les membres via les mails, les courriers (pour les invitations surtout), les sms ou appels téléphoniques. L'information circule également lors des réunions en présentielle ou à distance et lors des rencontres informelles ou autres activités. Pour être certains que l'information parvienne aux membres les responsables en charge de la logistique combinent le plus souvent plusieurs canaux. Cela prouve le temps relativement important que ces personnes consacrent dans la mobilisation des membres autour d'une activité.

[4] https://loggingoff.info/library/declaration-des-organisations-de-la-societe-civile-sur-la-gouvernance-climatique-fonciere-et-forestiere-en-republique-congo/

Le délai minimal de diffusion d'informations aux membres n'est pas défini. Certains membres déclarent être informés à la veille. Cependant, les organisations facilitatrices entretenues indiquent que le délai moyen de diffusion d'informations aux membres est de 3 à 5 jours. Ce délai parait relativement limité pour permettre aux membres ayant des agendas chargés de répondre aux invitations du groupe. Cela s'est avéré lors de l'atelier bilan et de l'atelier de restitution où la majorité des participants était arrivée en retard (plus d'une après l'heure de démarrage prévue). Le problème de retard pourrait être également un problème d'organisation au niveau des membres.

Malgré ce temps qui nous semble limité pour une participation optimale, les membres déclarent être satisfaits de la communication en interne. En effet, ils estiment que la circulation de l'information au sein du groupe est assez fluide.

5.2 Communication externe

La communication à l'extérieure est effective mais pas au titre du GESOP. A l'extérieur les membres utilisent l'identité des organisations et/ou réseaux qui ont un statut juridique. Les membres déclarent que la communication à l'extérieur passe par :

- La publication des informations (note de réunions ou ateliers, notes de position) sur les sites internet des organisations membre du GESOP. Cette communication est en grande partie assurée par les organisation facilitatrices. Les autres membres ne prennent pas le relai au sein de leur organisation.
- Les rencontres avec les partenaires externes. Cette communication est assurée par les organisations facilitatrices et/ou Fern[5]. Les partenaires peuvent être les bailleurs, les ministères, les ONG, etc. Lors de ces rencontres, ils en profitent pour faire passer le message de plaidoyer validé par les membres du GESOP.
- L'organisation de conférences de presse. Sur la base de notes de positionnement, les organisations facilitatrices organisent les conférences de presses pour communiquer sur les positions de la société civile congolaise. Au total les membres du GESOP ont organisé trois conférences de presse pour parler de leur contribution dans le cadre de la révision de la CDN et pour présenter leur note de positionnement.

Bien que la communication externe existe, celle – ci ne met pas en avant le GESOP. Les actions du GESOP contribuent ainsi au renforcement de la visibilité des organisations membres du groupe. Il nous parait important de ressortir l'identité du GESOP dans ces communications, qui est une force pour la société civile congolaise.

5.3 Synergie avec les autres organisations ou réseaux

Le GESOP est un groupe informel d'experts d'organisations et plateformes de la société civile. Il n'est pas aujourd'hui une organisation comme telle. Ces membres viennent donc de divers organisations et réseaux, dont ils sont aussi membres. Cela constitue un atout pour sa visibilité au sein de la société civile congolaise, pour autant que les personnes qui participent aux activités du GESOP les relaient au sein de leurs organisations et/ou réseaux. Selon les échanges que nous avons eus, hormis les organisations facilitatrices, très peu des personnes diffusent les informations concernant les activités du GESOP au sein de leur structure.

Selon les entretiens que nous avons menés, hormis le travail de rapprochement que le GESOP a réalisé avec la PGDF dans le cadre de l'élaboration d'une note de positionnement sur la révision de la CDN, le groupe ne construit pas de synergies avec d'autres réseaux. Son statut un peu ambigu

[5] Fern fait cette communication par défaut ou de manière spontanée. La communication est normalement la responsabilité des organisations membres du groupe.

(entre réseau et groupe d'échange) pourrait expliquer ce manque de synergie. En effet, lors de l'atelier les membres ont évoqué les réticences que d'autres réseaux portent envers le GESOP ; les membres ont pensé que cette défiance constituait une menace potentielle pour le groupe.

Cependant, cette synergie existe entre les personnes qui utilisent la réflexion produite par le GESOP dans d'autres cadres. Cela semble même avoir été encouragé par le groupe. En effet, les résultats obtenus dans le cadre du groupe sont communiqués à l'extérieur au nom des organisations et non au nom de GESOP. Cela semble être cohérent avec l'objet même du GESOP qui consiste à être un groupe de réflexion.

III. ANALYSE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU GESOP

1. GESOP, UNE FORME DE STRUCTURATION DE LA SOCIETE CIVILE

1.1. Une nouvelle démarche de structuration

La structuration des organisations de la société civile congolaise est encore balbutiante et fragile. Plusieurs initiatives de mise en réseau émergent, parfois impulsées ou appuyées par les bailleurs et d'autres acteurs extérieurs. Quelques-unes montrent des résultats assez encourageants (Réseau des Intervenants sur le Phénomènes des Enfants en Rupture –REIPER-, Conseil de Concertation des ONG de Développement –CCOD-, Coordination des Associations et réseaux de la Société Civile du Congo –CARESCO- par exemple) et d'autres encore plus jeunes impulsées dans le cadre du programme PCPA (dynamique mama na wana[6], RAC[7], etc.). Dans le domaine de la gouvernance forestière, les OSC se sont mobilisées autour de la PGDF pour jouer un rôle dans la mise en place et le suivi des APV-FLEGT. Bien d'autres initiatives de mise en réseau des organisations de la société civile existent. Malheureusement cette forme de structuration de la société civile congolaise se heurte encore à des problèmes de compétition, de rivalité entre organisations et de conflits de leadership. Ces problèmes entrainent souvent la société civile à avoir des positionnements contraires sur un même sujet.

Notre analyse montre que le GESOP s'inscrit dans cette dynamique de structuration de la société civile afin de contribuer à la réduction du cloisonnement des organisations de la société civile sur les questions de gouvernance climatique, de gouvernance forestière et de gouvernance foncière d'une part ; et faire en sorte que les interventions des OSC soient plus impactant, pertinent et efficace, d'autre part. Dans ce travail de structuration, le GESOP s'appuie sur les membres d'organisations de la société civile qui auraient une expertise reconnue par les pairs afin de mener une réflexion collective. Elle permet à ces personnes de créer des habitudes de collégialité et de construire des positionnements communs, tout en ayant un fonctionnement plus horizontal. Cette démarche de structuration, nous parait intéressante à condition que les « experts » membres du GESOP aient une certaine redevabilité au sein de leur organisation. Elle permet d'éviter le conflit de leadership qui nait généralement avec la mise en place de fonctions hiérarchiques dans le groupe.

1.2. Une structuration dans un contexte où les acteurs sont peu autonomes

La société civile congolaise souffre d'un manque d'autonomie à la fois politique et financière. De nombreuses associations se sont en effet développées en réponse à la mise à disposition de financements par les bailleurs, ou orientent leurs actions en fonction des priorités de ceux-ci. De même, les OSC représentent pour certains jeunes diplômés à la recherche d'un emploi, l'une des alternatives au travail dans l'administration publique. Cela occasionne parfois des frustrations ou une démotivation lorsque l'association ne permet pas aux jeunes de remplir leurs objectifs de carrière. Aussi, l'on compte dans le paysage associatif congolais, des OSC avec un mode de gouvernance assez atypique (non-renouvellement des instances avec parfois un mode de gouvernance qui repose sur un seul individu, etc.). Non seulement la gouvernance est quasi-inexistante, mais ces mêmes organisations mettent parfois en place des mécanismes de ponction

[6] Mama na mwana est dynamique basée à Pointe-Noire regroupant 4 OSC et travaillant sur la problématique du couple mère-enfants.
[7] Réseau des associations des consommateurs

sur les salaires des jeunes que l'organisation parvient à recruter afin de mobiliser des ressources pour l'organisation. Cependant, ce type de pratique entraîne la démotivation de leur personnel.

C'est dans cet environnement que le GESOP promeut une nouvelle approche de structuration de la société civile. Cet environnement pourrait impacter à moyen et long terme le fonctionnement du groupe. En effet, les membres relèvent le manque de financement comme l'une des faiblesses et même une menace potentielle pour le groupe. Cela oblige parfois les organisations à s'appuyer sur les mêmes personnes dans la mise en œuvre des activités de leur organisation que celles du GESOP. Les problèmes internes à une ou plusieurs organisations pourraient également influencer fortement le fonctionnement du GESOP. A titre d'illustration pendant nos entretiens, il a été noté que le fonctionnement du GESOP a été fortement impacté par le dysfonctionnement interne à l'une des organisations clés.

2. GESOP, UN FONCTIONNEMENT SOUS FORME DE « LABORATOIRE » POUR LE RENFORCEMENT DU POSITIONNEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

2.1…. Un cadre de réflexion au service de la société civile

La société civile a une place de choix dans la contribution à la mise en place des politiques/initiatives publiques et à leur suivi afin qu'elles prennent en compte les vraies préoccupations des populations. Ces contributions pourraient être prises aux sérieux lorsque la société civile parle d'une seule voix. La construction d'un positionnement commun est facilitée par la mise en réseau des acteurs de la société civile. Bien que des réseaux d'organisations de la société civile (OSC) émergent au Congo, plusieurs études notent qu'il n'existe pas encore d'organisation faitière dans le pays. Le programme concerté pluri-acteurs (PCPA) a tenté pendant plusieurs années de mettre en place des plateformes thématiques, mais cela n'a pas débouché sur les résultats escomptés pour diverses raisons.

Malgré ce constat, l'idée du GESOP de mettre en place un réseau en s'appuyant sur les compétences des personnes membres des organisations de la société et non forcément sur les organisations elles-mêmes nous parait intéressante. Dans son objet, le GESOP est un groupe d'experts de la société civile pour réfléchir et analyser les problématiques sur des thématiques spécifiques. Selon les membres rencontrés, les résultats de la réflexion du GESOP sont mis à la disposition des organisations et plateformes de la société civile pour mener un plaidoyer. Il constitue, selon nous, un outil (une sorte de laboratoire) au service de la société civile. Mais, malheureusement il ne semble pas encore été perçu ou compris comme tel par certaines organisations et plateformes de la société civile.

2.2…. Une programmation à améliorer

Le GESOP fonctionne sur la base d'un cadre programmatique annuel appelé feuilles de route. Sur la base de ces feuilles de routes, les organisations facilitatrices élaborent un calendrier chaque trimestre. Ces outils, bien que permettant aux membres d'avoir une vision précise des activités à réaliser, semblent limités dans leur utilisation. Les membres reconnaissent les retards enregistrés dans la mise en œuvre des activités dont l'une des raisons serait liée au problème d'agenda chargé des uns et des autres. Une programmation à échéance plus raccourcie permettrait d'anticiper les éventuels conflit d'agenda et d'améliorer les performances du groupe.

3. DES PRATIQUES QUI POURRAIENT ENTRAVER LA PERENNITE DU GROUPE

Les entretiens ont révélé qu'il n'existe pas de règles clairement définies, analysées et partagées qui règlementent le fonctionnement du groupe. Toutefois, dans la pratique nous avons constaté que lors des rencontres, il est reversé aux participants un montant de dix mille francs CFA en guise de remboursement des frais de transport. Pour un groupe qui a du mal, semble-t-il, à mobiliser des ressources financières, ses seules ressources proviennent des projets NICFI et FGMC, ce montant nous parait élevé pour maintenir les échanges au-delà de la clôture de ces deux projets. Bien que la prise en charge du transport des participants soit essentiel, ce montant pourrait mettre en péril l'existence du GESOP ou le rendre dépendant des projets. Malgré que les membres persistent sur la nécessité de maintenir ce montant, voir même l'augmenté, ils devraient s'y appesantir pour anticiper les périodes de manque de financement.

IV. QUELQUES RECOMMANDATIONS

Au regard des éléments évoqués dans les points II et III ci-dessus, la mise place du GESOP constitue une belle stratégie de décloisonnement des discours de la société civile congolaise. Mais ce groupe doit améliorer son mode de fonctionnement pour plus d'efficacité. Il nous parait important que le GESOP :

1. ***Renforce sa gouvernance***. Le bon fonctionnement d'une organisation ou d'un groupe est basé sur les règles qu'il/elle met en place, qu'elles soient formalisées ou non. Il nous parait important que le groupe définisse une charte ou un règlement intérieur qui cadrera son fonctionnement. Ce document doit être défini par les membres eux-mêmes. Il devra inclure la question de prise en charge des membres et les modalités de communication à l'extérieur sur le groupe afin de le rendre plus visible.
2. ***Améliore la planification des activités***. Le cadre de programmation existant actuellement est certes intéressant mais il nous parait important pour le groupe en général et les organisations facilitatrices en particulier de mettre en place un outil de planification mensuel. Cet outil devrait constituer également une base de communication interne (notamment entre les organisations facilitatrices) et un cadre de renforcement de la coordination en organisant chaque mois les réunions de suivi et de programmation des activités.
3. ***S'ouvre à d'autres types d'acteur de la société civile***. Aujourd'hui le GESOP est constitué uniquement des représentants d'associations. Pour améliorer la qualité des échanges, il nous semble intéressant que le groupe s'ouvre aux acteurs de la recherche. Ce type d'acteurs permettra au groupe de disposer des données qui alimenteront la qualité des analyses des sujets et même les débats.
4. ***Suive la diffusion des notes de positionnement dans les réseaux des différentes organisations***. Pour que les notes de positionnement soient diffusées le plus largement possible, il serait important que le groupe encourage les membres à partager les positions du GESOP au sein de leurs organisations respectives. Ainsi, les représentants des organisations doivent faire en sorte que les résultats du GESOP soient appropriés par d'autres personnes au sein des organisations. Ils pourront pour cela organiser les temps de partager interne autour des réflexions/ décisions de GESOP.
5. ***Réduise le montant des frais de transport***. Les membres devraient ouvrir un dialogue sérieux sur la question de la prise en charge des frais de transport. Le montant actuel ne devrait

permettre, même à un projet, de continuer à financer les activités du GESOP en parallèle des activités de terrain.

6. ***Renforce la communication pour améliorer les synergies avec d'autres organisations***. Aujourd'hui l'objet ou mandat de GESOP ne semble pas être bien compris par certaines organisations. Les organisations facilitatrices doivent poursuivre l'explication de l'objet de GESOP aux autres organisations afin d'éviter ou anticiper d'éventuels conflits de positionnement.

V. ANNEXES

1. ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN

1. **Connaissance du GESOP** :

- Comment le GESOP a été mis en place ? qu'est ce qui a conduit à la mise en place du GeSOP ? Quelles organisations ont été à son initiative ? quelles motivations les animaient à l'époque ? ces motivations sont-elles encore intactes ou demeurent – elles les mêmes aujourd'hui ? sont – elles formulées quelque part ? Quel regard chacun a entre ce qui avait été prévu au départ et ce qui est fait aujourd'hui ? Y a –t-il eu des changements ? Quel avis sur ces changements ?
- Quelles sont les organisations/Plateformes membres du GESOP ? quelles étaient les règles de départ ?
- Quel est son mandat ? quelles sont ses missions ? Est – il/elle suffisamment partagé avec l'ensemble membres ? Ce mandat est-il suffisamment assumé ? Quel bilan à chaud chacun en fait ?
- Par rapport au GESOP, qu'est ce qui préoccupe les membres ?

2. **Fonctionnement de GESOP**

- Quel descriptif du fonctionnement du GESOP ? Quelles règles ? Quelle organisation actuelle ? Existe – t – il une charte ou un règlement intérieur ?
- Quel cadre d'animation a –t-il été mis en place ? Comment il fonctionne : qui fixe l'agenda de travail ? qui met ou amène les sujets et/ou chantiers de travail sur la table ? Qui valide ces sujets et/ou chantiers ? qui convoque les séances de travail ? Qui documente, fait le secrétariat ? qui anime et aussi qui préside les réunions et/ou séances de travail ? à quelles fréquences se tiennent les séances de travail ?
- Comment, sous quelle forme et qui archive les documents du GESOP ? qui les valide avant archivage et aussi avant diffusion ?
- Quelles modalités de travail collectif ?
- Quel bilan faites – vous aujourd'hui du fonctionnement du GESOP ? qu'est ce qui fonctionne plutôt bien ? Quelles mesures ont été ou auraient dues être prises pour corriger les éventuels dysfonctionnements ?
- Quels outils d'animation ont été mis en place par les membres du groupe ? Qu'est-ce qui a été mis en place pour faire vivre la dynamique de groupe (Les OSC facilitatrices ont –elles été formées au préalable à la mission qui leur a été confiée)?
- Quelle organisation a été mis en place pour programmer et suivre les actions collectives du groupe (dispositif de co-action ? qui fait quoi ? quand ? comment et pour quel livrable ?)?
- Quelles sont les modalités de communication mise en place ?
- Comment les organisations sont représentées au sein GESOP ? Est-ce que les organisations ont la possibilité de changer de représentants d'une rencontre à une autre ?

3. Mise en œuvre des feuilles de route

- Quel est le processus suivi pour mettre en place les feuilles de route ? Quels ont été les fondements de la mise en place de feuilles de route ? (Agenda politique ? engagement contractuel avec les bailleurs ?)
- Comment les feuilles de route sont – ils opérationnalisés ?
- Quel bilan faites-vous aujourd'hui de la mise en œuvre des feuilles de route ? (*Veuillez préciser les raisons de la non réalisation de certains chantiers*)

4. Organisation des réunions/ateliers

- Combien de réunions le GeSOP ont déjà été tenues ?
- Est-ce que l'agenda des principaux évènements du GESOP est tenu comme programmé ? en cas dysfonctionnement, quelles sont les raisons ?
- Quels sont les modalités d'animation et les outils mis en place pour l'animation des réunions ?
- Qui convoque les réunions du GESOP ? Qui les anime ? Quel est le mode de prise de décision ? Quel est le délai de convocation des réunions ?

5. Échanges entre les organisations facilitatrices

- Quelles sont les modalités de communication mises en place entre les organisations facilitatrices et Fern dans le suivi des actions du GESOP ?
- Existe-t-il une ou plusieurs instances de gouvernance de l'action ? Comment elles fonctionnent ? Quelle fréquence ? Fonctionnent – t – elles correctement ?
- Quel est le rôle de chaque organisation (qui planifie, qui prépare, qui anime, qui supervise, qui coordonne ?)
- Les personnes mis à disposition par chacune des organisations pour les activités du GESOP sont –elles des bénévoles ou des salariées ? Travaillent-elles uniquement pour les deux projets qui financent le fonctionnement de GESOP ? Quelles les difficultés qu'ils rencontrent dans la réalisation des activités en lien avec le GESOP ?
- Existe – il les outils de planification, de suivi et de partage des avancements ?
- Quels sont les principaux documents déjà produits sur le GESOP ? Existe – t – il un agenda qui définit les priorités des prochains mois ?

2. ANNEXE 2 : TDR DE L'ATELIER BILAN

REP, CONGO

ATELIER BILAN DE GESOP

Note de cadrage

20 juin 2022

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le GESOP est « *un espace commun d'analyse et de réflexion pour des experts issus de différents réseaux, plateformes et organisations de la société civile en vue de construire un plaidoyer commun face aux enjeux et défis liés à la gouvernance climatique, foncière et forestière* ». Il a été mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des projets FGM et NICFI, portés par FERN en partenariat avec les organisations facilitatrices, notamment OCDH et RPDH. Il existe depuis environ 2 ans. Il est depuis sa mise en place un cadre informel qui répond à un enjeu majeur qu'est celui de créer les conditions favorisant la mise en place des synergies entre les acteurs non gouvernementaux pour co-construire des stratégies et porter un positionnement commun dans le cadre des initiatives liées au climat, à la gestion foncière et à la forêt mise en œuvre au Congo, à l'instar de l'Accord de partenariat volontaire (APV). Il est également question pour ces acteurs de formuler des positionnements au sujet des Contributions déterminées au niveau national (CDN), de l'initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), de l'initiative de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD+).

Les objectifs assignés au GESOP sont entre autres de :

- Proposer un espace d'échange pour des experts issus des plateformes et organisations de la société civile œuvrant sur la gouvernance des ressources naturelles ;
- Analyser et suivre les enjeux et défis de la gouvernance climatique, foncière et forestière ;
- Faciliter et coordonner des actions de plaidoyer de diverses plateformes et organisations qui interviennent dans les secteurs du climat, du foncier et des forêts avec un accent particulier pour les processus des contributions déterminées au niveau national (CDN), de l'Accord de partenariat volontaire (APV), de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI), de l'initiative REDD+ (Réductions des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts) et de l'aménagement du territoire.

Les activités du GESOP sont actuellement soutenues grâce aux financements des projets FGM et NICFI. Cela permet le fonctionnement du GESOP. Son fonctionnement, basé sur des feuilles de routes annuelles, s'articule autour des 4 séquences ci-après : *i). Élaboration de TDR, ii). Préparation logistique, iii). Passage à l'action (en général des rencontres) et v). Compte rendu*. La facilitation des réunions du GESOP est assuré par le FGDH qui joue un rôle central dans la mise en œuvre des feuilles de routes co-construites.

Depuis sa mise en place, le GESOP compte quinze membres et aurait fortement contribuer à la révision de la CDN. Toutefois, à la suite d'une revue documentaire et d'une poignée d'entretiens réalisés, il nous semble prématuré de dresser un état des lieux exhaustif du GESOP.

C'est dans ce cadre qu'on organise le présent atelier bilan du GESOP afin de mieux comprendre le fonctionnement de GESOP. Cette note de cadrage décrit les modalités d'organisation et d'animation de l'atelier bilan du GESOP

B. OBJECTIFS ET OBJETS DE L'ATELIER

1. OBJECTIFS

Cet atelier vise les objectifs suivants :

- Recueillir l'avis des membres sur le bilan qu'ils du fonctionnement et de l'animation/ gouvernance du GESOP ;
- Identifier les éléments qui permettront au Gret de proposer et dimensionner une démarche et les outils d'accompagnement.

2. OBJETS

L'animation de cet atelier va porter autours des sujets suivants :

- Planification des rencontres de GESOP ;
- Organisation logistique des rencontres de GESOP ;
- Modalités d'animation des rencontres de GESOP
- Modalités de communication interne concernant l'organisation des rencontres et les décisions (notes de positionnement par exemple) du GESOP ;
- Modalités de communication externe des positions du GESOP ;
- Mode de gouvernance de GESOP ;
- Forces et faiblesses de GESOP.

C. DEROULE DE L'ATELIER

1. ANIMATION DE L'ATELIER

L'atelier sera animé par le Gret. L'animation va alterner entre des temps d'exposés/échanges, des travaux de groupes et de synthèse participative.

2. SEQUENCES DE L'ATELIER

L'atelier se déroulera en trois temps comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Séquence	Objectif de la séquence	Activités	Responsable
1. Bilan participatif de GeSOP	Permettre aux membres de dresser un bilan de leur parcours	- Exposé : rappel des engagements du GESOP, résultats de GESOP, difficultés, les modalités d'échanges, rappel des principaux engagements pour 2022 - Echanges : questions/réponses, compléments, etc.	ONG facilitatrice de Gesop
2. Analyse du fonctionnement de GESOP	Permettre aux participants d'analyser collectivement ce qui marche, ce qui marche moins bien : les forces, faiblesses, menaces et les opportunités de GeSOP	- Travaux de groupe : analyse du fonctionnement, des modalités de communication, de la logistique des rencontres, des outils d'animation et de gouvernance, des réussites et des échecs, des synergies entre les membres. - Restitution : synthèse participative des travaux de groupes	Gret + Participants
3. Cadre d'accompagnement de GeSOP	Permettre aux participants de valider à chaud les principales recommandations	- Expose : Présentation des principales recommandations et axes d'accompagnement du GESOP	Gret + Participants

	Valider collectivement les orientations et les principaux axes d'accompagnement	- Echanges : questions/réponses, compléments	

3. LIVRABLE

Un rapport bilan du GESOP sera produit à l'issu de cet atelier. Ce rapport débouchera sur l'élaboration du plan d'accompagnement du GESOP pour une période de deux 2 à 3 mois.

D. DATE ET PARTICIPANTS

La date pour l'organisation de l'atelier sera validée en concertation avec les organisations facilitatrices et Fern. Mais à titre indicatif, cet atelier pourrait être organisé le 12 juillet 2022.

Les participants à cet atelier sont les 15 personnes représentantes des organisation ou plateformes membres de GESOP.

3. ANNEXE 3 : LISTE DES MEMBRES DU GESOP

1. Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF)
2. Institut Cerveau Vert 2063
3. Observatoire Indépendant des Tourbières (OIT)
4. Forum pour la Gouvernance et les Droits de l'Homme (FGDH)
5. Cadre de Concertation des organisations de la société civile pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts (CACO REDD)
6. Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)
7. Action pour l'Environnement et la Solidarité Internationale (AESI)
8. Commission Episcopale Justice et Paix / Publiez Ce Que Vous Payez
9. Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF)
10. Mécanisme des Dons en Faveur des Communautés locales et Populations Autochtones (DGM)
11. Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)
12. Femme Energie (FE)
13. Réseau des Femmes pour les Développement Durable (REFADD)
14. Concertation des Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)
15. Association des Populations Autochtones des Pays de Mpangala (APAPM)